

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du lundi 21 décembre 2020

(session ordinaire)

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, MALOSSE Éric, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL LARUE Sonia, CHATRE Philippe, RAVAZY Aurélie, VAUDIER Florine, JOANNIN Christian, VIAL Céline, MICHEL Fabien, HENNEQUIN Clémence, VIAL Philippe, COLLET Gaston, LACROIX Cyril.

Absent(s) excusé(s) : M. DENIS Franck, Mme VALLAS Monique

Absents(s) non excusé(s) :

Procuration : M. DENIS Franck à M. CHATRE Philippe, Mme VALLAS Monique à M. COLLET Gaston

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Mme PREFOL Marie-Christine

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ Votants : 19

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du 23 novembre 2020.

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ORDRE DU JOUR :

1- Compte rendu des délégations au Maire

1-1 Droit de préemption urbain

Madame le Maire rend compte des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain, depuis la séance du 23 novembre 2020.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- Parcelle AA 192 sise Chez Perraud, pour une superficie de 849 m².

1-2 Travaux réfection toiture Maison du Terroir

Madame le Maire informe les membres du conseil que l'entreprise TAILLARDAT vient d'achever les travaux de réfection de la toiture de la Maison du Terroir pour un montant de 8 615.54 € HT soit 10 338.65 € TTC.

2 -Droit de préemption urbain hors délégation

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente les dossiers suivants :

● Parcelle AD 237 située 121 route de la Tonne pour une superficie de 3 967 m².

Le conseil municipal ne souhaite pas préempter :

⇒ POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3- Maison de Santé Pluriprofessionnelle – Attribution des lots du marché

Madame le Maire rappelle le dossier de consultation des entreprises décomposé en 13 lots (estimation totale à 625 790.13 € HT soit 750 948.16 TTC et la consultation correspondante lancée le 29 octobre 2020).

Madame le Maire rappelle que la date de remise des offres était fixée au jeudi 19 novembre 2020 à 12 h. L'ouverture des plis a eu lieu le lundi 23 novembre 2020 à 14 h en mairie en présence des membres de la commission et du maître d'œuvre le cabinet d'architecture FJA, SECO. 166 dossiers ont été retirés et 60 offres ont été déposées.

Le maître d'œuvre a présenté le rapport d'analyse des offres en mairie le lundi 30 novembre 2020 à 14 h et a proposé une attribution des lots.

Madame le Maire présente les résultats et propose l'attribution des lots comme suit :

Lot 1 : Terrassements VRD pour à l'entreprise BORDELET TP de Renaison (42)	64 637.46 € HT	77 564.95 € TTC
Lot 2 : Gros œuvre pour à l'entreprise SARL RENE FESSY de Changy (42)	90 610.20 € HT	108 732.24 € TTC
Lot 3 : Chapes pour à l'entreprise SARL SATIBAT CHAPES de Monistrol sur Loire (43)	10 353.45 € HT	12 424.14 € TTC
Lot 4 : Enduits de façades pour à l'entreprise SARL BARNAY Jean Luc de Vougy (42)	7 131.78 € HT	8 558.14 € TTC
Lot 5 : Charpente couverture zinguerie pour à l'entreprise LESPINASSE TOITURES de Saint Hilaire sous Charlieu (42)	120 285.66 € HT	144 342 .79 € TTC
Lot 6 : Menuiseries alu pour à l'entreprise SARL ART ET TRADITION de Roanne (42)	33 580.81 € HT	40 296.97 € TTC
Lot 7 : Serrurerie pour à l'entreprise METALLERIE CHATRE de Perreux (42)	6 205.20 € HT	7 446.24 € TTC
Lot 8 : Menuiseries bois pour à l'entreprise SARL GARDETTE de Lentigny (42)	69 804.02 € + 517.05 € (option 2) soit 70 321.07 € HT	84 385.28 € TTC
Lot 9 : Plâtrerie peinture pour à l'entreprise ACHROMA de Le Coteau (42)	60 000.00 € HT	72 000.00 € TTC
Lot 10 : Sols souples pour à l'entreprise SARL BROSSARD FRERES de Roanne (42)	17 053.99 € HT	20 464.79 € TTC

Lot 11 : Chauffage ventilation plomberie Sanitaire pour à l'entreprise PALLUET FRERES de Saint Cyr de Favières (42)	65 233.72 € HT	78 280.46 € TTC
Lot 12 : Electricité courants faibles pour à l'entreprise SAUV'ELEC SARL de Roanne (42)	41 761.80 € HT	50 114.16 € TTC
Lot 13 : Signalétique pour à l'entreprise SAS JS CONCEPT de Saint Etienne (42)	3 043.60 € HT	3 652.32 € TTC

soit un montant global de 590 218.74 € HT (soit 708 262.48 € TTC).

La réunion de préparation de chantier aura lieu en mairie le mardi 12 janvier 2021 à 9 h en présence des entreprises et des cabinets Fournel Jeudi et Cogifluide.

Le chantier devrait durer 10 mois ½ avec un commencement des travaux en principe début février 2021.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4- Demande de subvention enveloppe solidarité 2021 au Département

Madame le Maire rappelle l'aide consentie par le département au titre de l'enveloppe solidarité depuis des années. Elle rappelle que depuis 2016 celle-ci ne permet plus de financer des équipements mais des travaux.

Madame le Maire propose de soumettre les dossiers suivants :

Réaménagement d'un préau à l'école élémentaire et construction d'un WC public sur le parking de l'école :

- SARL TAILLARDAT montant prévisionnel selon devis 24 260.03 € HT

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5- Engagement des dépenses avant adoption du budget 2021

Madame le Maire expose qu'elle peut avant adoption du budget de l'exercice engager, liquider et mandater toutes les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Concernant les dépenses d'investissement, elle peut, en vertu des dispositions de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater pour le règlement d'opérations nouvelles, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Aussi, elle propose au conseil de l'autoriser pour le budget communal à opérer, si besoin, les dépenses selon les montants suivants :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	19 200 €	⇒ ¼	⇒	4 800 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	98 200 €	⇒ ¼	⇒	24 550 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	923 566 €	⇒ ¼	⇒	230 891 €

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6- Personnel communal

6-1 Renouvellement du contrat d'un agent à l'école

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal du renouvellement de contrat de Madame Cécile SAMO (entretien écoles et autres bâtiments) du 1er janvier 2021 au 28 février 2021 en remplacement de Madame Véronique COLLET, absente depuis le 9 septembre 2017 pour maladie professionnelle.

6-2 Tableau des effectifs au 01/01/2021

Madame le Maire présente le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021 qu'il convient de faire approuver par le conseil. Ceci pour entériner les modifications de l'année écoulée.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7- Convention RASED

(présenté par Marie-Christine PREFOL, Adjointe)

Madame PREFOL rappelle les conventions signées chaque année scolaire pour financer le réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficultés. Les communes concernées sont appelées à participer au financement du fonctionnement des postes des encadrants pour ces aides personnalisées.

Pour l'année scolaire 2019/2020, avec la crise liée à la Covid-19, la convention n'a pas pu être mise en place.

Il est donc proposé de délibérer pour 2 années scolaires (2019/2020 et 2020/2021).

Dix-sept communes aideront au financement de deux personnes travaillant avec les élèves en difficulté

- Madame Eve MOSSE, maître d'adaptation, chargée de l'aide à dominante rééducative
- Madame Christelle MILLERS, psychologue scolaire

La participation annuelle fixée à partir de la somme totale des dépenses divisée par le nombre total de classes de l'ensemble des 17 communes concernées :

- **pour le maître d'adaptation : 10 € par classe** pour l'année scolaire 2019/2020 et pour l'année scolaire 2020/2021.

Soit une participation pour la commune avec 8 classes de 80 € pour l'année scolaire 2019/2020 et 80 € l'année scolaire 2020/2021, soit 160 € à inscrire au budget 2021.

- **pour la psychologue scolaire :**

- **35 € par classe** pour l'année 2019/2020 (dont renouvellement de la mallette pédagogique)

Soit une participation pour la commune avec 8 classes de 280 € pour l'année scolaire 2019/2020, à inscrire au budget 2021.

- **10 € par classe** pour l'année scolaire 2020/2021.

Soit une participation pour la commune avec 8 classes de 80 € pour l'année scolaire 2020/2021, soit 360 € à inscrire au budget 2021.

Soit une participation totale pour la commune de 520 €.

⇒ POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8- Equipement culturel intercommunal - Convention d'occupation pour l'hébergement de l'association les Enfants de la Côte

(présenté par Éric MALOSSE, Adjoint)

Monsieur MALOSSE fait un rappel de l'historique :

- à la création de l'équipement culturel intercommunal par la CCCR, la commune avait accepté d'entretenir gratuitement les abords dudit bâtiment, en échange de quoi l'association pouvait être hébergée gracieusement dans ce bâtiment, la commune n'ayant pas de locaux adaptés.
- Roannais Agglomération a ensuite contractualisé avec la commune pour mise à disposition de personnel pour l'entretien des abords. L'agglomération verse à la commune 870 €/an pour les heures d'entretien assurées par les agents techniques.

Une convention d'occupation de l'équipement culturel a été rédigée pour acter l'hébergement de l'association dans ces locaux.

La participation de la commune est évaluée. Ainsi une redevance de 350 € par an lui est réclamée sur la base de 35 dates d'occupation. Celle-ci est adaptée pour correspondre au nombre de dates réellement utilisées sur l'année.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler cette convention. Monsieur MALOSSE présente le texte de la convention.

Madame Martine ROFFAT et Monsieur Christian JOANNIN, intéressés, ne participent pas au vote.

Le nombre de votants passe à 17.

⇒ POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9- Rapports annuels de Roannaise de l'Eau - Présentation

(présenté par Philippe CHATRE, conseiller)

Monsieur CHATRE présente les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public 2019 de Roannaise de l'Eau concernant l'eau potable.

Il rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2020, le syndicat des Eaux de Saint André d'Apchon/Arcon a été dissous et que le syndicat de la Roannaise de l'Eau a pris la compétence.

Il présente la caractérisation du service. Il y a une station de production, 2 prises d'eau de surface et 2 sources en activité. Le réseau fait 53.9 km et il compte 1016 abonnés (2055 habitants).

En 2019, le volume produit est de 61 518 m³

Le volume importé en 2019 est de 36 623 m³ par rapport à 2018 où le volume était de 16 339 m³ soit une augmentation de 124 %.

En 2019, le volume mis en distribution est de 98 141 m³ contre 93 198 m³ en 2018 soit une augmentation de 5,3 %.

Concernant la tarification, le coût au m³ d'eau (hors abonnement et TVA) est de 1,51 €, l'abonnement annuel est de 52,88 €, le prix au m³ est de 2,30 €.

En 2019, le syndicat a investi pour 279 241 €.

10- Questions diverses

10-1 INSEE - Recensement de la population

Madame le Maire informe les membres du conseil du courrier reçu de l'INSEE concernant les chiffres relatifs à la population légale de notre commune tels qu'ils ressortent du recensement de la population.

Les populations légales sont actualisées chaque année.

Au 1^{er} janvier 2021, la population totale de Saint André d'Apchon est de 2002 habitants.

10-2 Autres interventions

► **Marie-Christine PREFOL** :

Informe qu'elle a participé à la commission Cohésion Sociale et Habitat à Roannais Agglomération.

Cette commission s'occupe de l'équilibre social de l'habitat, de la gérontologie, de l'accueil des gens du voyage, de l'action sociale, de la précarité, l'inclusion sociale, de la politique de la ville. Des groupes de travail vont être mis en place.

► **Jacquit ROCHE** :

Informe qu'il a participé à la commission Ressources à Roannais Agglomération.

La taxe d'ordures ménagères va passer 7 % de 9 % au 1^{er} janvier 2021.

► **Sonia MARTEL LARUE** :

Informe qu'elle a participé à la commission Développement à Roannais Agglomération.

Elle indique qu'elle fera passer aux élus le support qui lui a été remis.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 h 44.